

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 JANVIER 2022 COMPTE RENDU INTEGRAL

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le quatorze janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

<u>Etaient présents</u>: BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe.

<u>Etaient absents excusés</u>: Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, et Sylvie PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Sébastien NODARI

Monsieur Serge CHARONNAT est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Attribution du marché de travaux de défense extérieure contre l'incendie
- 2 Complément plan de financement pour le programme de défense incendie
- 3 Investissement 2022 : plans de financement :
 - *Aménagements d'espaces publics et sportifs dans le bourg
 - *St Hilaire : rénovation logement communal et salle des fêtes
 - *Aménagement terrain St Hilaire en parking et place
- 4 Modifications des effectifs
- 5 Sifa: demande adhésion
- 6 Périscolaire : convention animation
- 7 Convention avec le syndicat des eaux du sud est du Lot (SESEL)
- 8 Voirie : validation des voiries d'intérêt communautaire
- 9 Questions diverses

Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 3 Décembre 2021, en vue de son approbation.

Pas de remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec une abstention celle de Serge CHARONNAT, car absent à la séance du 3/12/2021.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

<u>2021-28</u>: Validation de plusieurs devis à l'entreprise ALBAREIL Horizon Cuisines Pro pour l'acquisition de matériels pour le restaurant scolaire suite au plan de relance cantine scolaire. Le montant des devis est 21 327.12 € soit 25 592.54 € TTC.

2021-29: Validation du devis à l'entreprise BANIDE pour un montant de 17 308 € HT soit 20 769.60 € TTC pour la reconstruction du mur de soutènement à la place du sol.

 $\underline{2021-30}$: Révision des loyers au 01/01/2022 en fonction des indices moyens du $2^{\text{ème}}$ trimestre : formule de révision : 131.12 (indice de référence du $2^{\text{ème}}$ trimestre) soit + 0.42 %

TYPE DE LOYER	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
T3 résidence des Marronniers	313.90 €	315.22€

T4 résidence des Marronniers	363.73 €	365.26 €
Garage Résidence des Marronniers	33.41 €	33.55 €
T4 Logement St Hilaire	458.29 €	460.21 €
T2 immeuble La Vayssade	243.66 €	244.68 €
T3 D immeuble La Vayssade	313.90 €	315.22 €
T3 G immeuble La Vayssade	298.43 €	299.68 €
T4 immeuble La Vayssade	450.73 €	452.62 €
T2 (A1) maison Poileux	314.08 €	315.40 €
T1 (B2) maison Poileux	153.22 €	153.86 €
T1 (C3) maison Poileux	155.77 €	156.42 €
T2 (D4) maison Poileux	301.82 €	303.09 €
T1 (E5) maison Poileux	160.97 €	161.65 €
T2 (F6) maison Poileux	282.28 €	283.47 €
Garage collectif de la résidence des Marronniers	422 €	423.77 €
T4 logement au-dessus de la Poste	552.04 €	554.36 €
Garage du logement de la Poste	33.13 €	33.27 €

Monsieur Stéphane DOLO demande si les logements de La Vayssade sont toujours à louer. Mme le Maire fait un petit retour sur le point concernant le bâtiment de La Vayssade, en effet lors du précédent conseil, une sollicitation avait été faite pour un logement à l'étage. Cette location ne se fera pas car les personnes ont trouvé un autre logement dans le village en rez-de-chaussée avec jardin.

<u>2022-01</u>: validation des travaux d'assainissement sur le secteur de la piscine et du camping à l'entreprise IMBERT pour un montant de 15 245.50 € HT soit 18 294.60 € TTC avec l'installation d'une pompe de relevage pour solutionner l'assainissement du secteur piscine, salle polyvalente mais également avec l'effet de chasse, améliorer le réseau d'assainissement collectif du secteur notamment celui de la maison de santé via la station d'épuration.

<u>Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-</u> <u>Limogne</u>:

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Tout d'abord, Monsieur Jacques MARZIN adresse ses meilleurs vœux à chacun d'entre vous qui nous écoutez aujourd'hui. Que cette année nous permette de retrouver des conditions plus normales de vivre ensemble, avec plus d'échanges et de convivialité que ce que nous avons dû subir cette année de crise sanitaire.

Je vais vous parler aujourd'hui de l'avancement du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Dans le mille-feuille administratif français, il existe une couche qui est moins connue que les autres, c'est celle des Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux, comme le nôtre du Grand-Quercy. Prenant la suite des pays, et étant le contrepoint rural des métropoles, ces espaces ont une vocation de coordination et de mise en synergie entre collectivités territoriales, communes et communautés de communes. 4 élus de la communauté de communes y représentent la CCPLL.

En 2021, l'État et la Région Occitanie ont décidé de charger ce type de collectivité de la gestion des CRTE. Il existe pour cela des bonnes et des moins bonnes raisons. La bonne raison est que de nombreux projets structurants dépassent les limites d'une intercommunalité. La moins bonne raison est que cet échelon territorial assurera l'agrégation des données et des projets des communes et des communautés de communes, ce qui simplifiera la gestion pour ces deux partenaires importants pour nous.

- Le CRTE qui sera mis au vote du prochain conseil communautaire marque une inflexion positive à mes yeux : la question de l'emploi a été un élément fort des échanges :
 - Un débat public qui a réuni début décembre, une quarantaines de concitoyens de notre département. Un quart des interventions ont porté sur la question de l'emploi : avec des formations, qualité des emplois (temps partiels non voulus), développement des autoentreprises ...
 - 2 des 7 axes concernent le développement économique :
 - L'axe 1 : stimuler et accompagner le développement économique
 - Mesure 1 : Stimuler l'entrepreneuriat et offrir des opportunités économiques aux porteurs de projets. Il sera aussi important de favoriser l'accueil d'entreprises de services numériques sur notre territoire pour générer des emplois du futur,
 - Mesure 2 : Emplois, métiers, compétences,
 - Mesure 3 : Développer et promouvoir l'offre touristique du territoire. C'est l'idée principale ;
 - S'appuyer sur les ressources naturelles pour développer durablement le territoire :
 - Mesure 4 : Soutenir l'économie agricole et faciliter sa transition (environnementale, économique)
 - Mesure 5 : Valoriser la forêt et favoriser la structuration de la filière forêt-Bois
 - Mesure 6 : Développer les énergies renouvelables.

ORDRE DU JOUR

1 – Attribution du marché de travaux de défense extérieure contre l'incendie

La commune de LALBENQUE a délibéré le 01/10/2021 sur la validation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Suite à cela, une consultation a été faite en procédure adaptée pour un marché à bons de commande, accord cadre pour commencer à réaliser le programme défini.

L'avis d'appel à la concurrence a été fait le 19 novembre 2021 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec une date limite de réception des offres le 16 décembre 2021 à 12 h.

Les entreprises ont répondu sur la proposition d'un premier programme défini comme suit :

Secteur 1 : "Le Jardin" ancien camping : Mise en place d'une citerne souple

Secteur 2 : "Pouxoy et Paillas" : Mise en place de citerne souple

Secteur 3 : "St-Hilaire + Lacareyde" : Mise en place de citerne souple

Ce programme pour un montant prévisionnel de 55 000 € HT.

Les entreprises sont les suivantes :

- La SAUR basée à Montcuq (46800)
- La SAS PLANCHE TP basée à Marminiac (46250)
- La SARL MARCOULY basée à Puy l'Evêque (46700)
- L'entreprise CAPRARO basée à Capdenac (12700)
- La SNC EIFFAGE basée à Maxou (46090)

Une analyse des offres a été réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la société ASSTECH dirigée par Roger BOURHOVEN.

La commission d'appel d'offres a été convoquée le 28/12/2021 pour une réunion le mardi 4/01/2022 pour la présentation de l'analyse des offres.

Le règlement de la consultation a défini les critères prix et valeur technique, à savoir le critère PRIX à 60 % et le critère VALEUR TECHNIQUE à 40 %.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a effectué l'analyse avec l'application des critères, la proposition de classement après la notation est la suivante :

- La SAS PLANCHE pour soit l'offre de base à 46 968.90 € HT, soit la variante à 51 663.90 € HT,
- La SAUR pour une offre de base à 66 378.40 € HT,
- L'entreprise CAPRARO pour une offre de base à 66 090.20 € HT,
- La SARL MARCOULY pour une offre de base à 76 025.84 € HT,
- La SNC EIFFAGE pour une offre de base à 86 202.90 € HT.

Monsieur BOURHOVEN propose la SAS PLANCHE TP basée à MARMINIAC pour l'offre avec la variante pour un montant de 51 663.90 € HT.

Suite à cette analyse, Madame le Maire propose de valider l'offre avec la variante proposée à la SAS PLANCHE TP basée à Marminiac pour un montant HT de 51 663.90 € HT soit 61 996.68 € TTC.

De plus, Le SDIS nous a fait parvenir un projet de convention de mise à disposition d'un point d'eau naturel ou artificiel privé pour la défense incendie, ainsi qu'une convention de mise à disposition d'un terrain privé pour la défense incendie.

Après examen et délibération, l'assemblée décide à l'unanimité avec deux abstentions celle de Géraldine MOLES et Mathieu CROUZET de valider :

*l'offre de la SAS PLANCHE TP pour le marché à bons de commande avec possibilité de renouvellement 3 fois, soit un total de 4 ans pour un montant annuel de 51 663.90 € HT soit 61 996.68 € TTC

*autoriser Madame le maire à signer le marché et toutes pièces annexes.

*autoriser Madame le maire à signer toute convention de mise à disposition d'un point d'eau naturel ou artificiel et/ou d'un terrain privé pour la défense incendie publique.

Sébastien NODARI précise qu'il est préconisé des points d'eau pérennes, d'au moins 120 m3 toute l'année.

2 – Complément plan de financement pour le programme de défense incendie

La commune de Lalbenque a sollicité en 2017 une subvention d'ETAT au titre de la DETR sur un programme de défense incendie. Le plan de financement était le suivant :

Montant de la dépense : 54 850 € HT soit 65 820 € TTC

Subvention DETR acquise pour 16 455 € soit 30 %.

Après avoir sollicité d'autres financeurs sur ce type de travaux, il s'avère qu'il n'y aura pas la possibilité de mobiliser du financement complémentaire.

Il convient de solder le financement acquis avec les travaux à réaliser dans l'année et un autre plan de financement sera programmé en 2023.

3 – Investissement 2022 : plans de financement :

*Aménagements d'espaces publics et sportifs dans le bourg :

Madame le Maire propose d'aménager et restructurer les espaces de loisirs de la commune en proposant de nouveaux services pour la jeunesse de Lalbenque. Il s'agit de répondre à un besoin qui a été identifié lors du premier budget participatif de Lalbenque. Les jeunes lalbenquoises et lalbenquois ont un espace de rencontre à proximité de la piscine municipale mais qui a besoin d'être d'une part rénové et d'autre part complété afin d'être plus attractif et répondre aux besoins. Il doit être revu un aménagement d'ensemble du lieu pour qu'il soit clairement identifié et répondre à l'ensemble des attentes.

Afin de répondre aux besoins de la population, je vous propose de repenser un aménagement global de son espace ludique et sportif grâce à :

- la rénovation du terrain de tennis pour un usage associatif mais aussi pour les particuliers en accès libre toute l'année
- la création d'un city stade en lieu et place des écofronts (installation de 2005) qui ne sont plus adaptés à la demande.

En complément de ces aménagements, je vous propose d'intégrer d'autres besoins nés à l'occasion du premier budget participatif de Lalbenque qui a regroupé 558 votants.

Deux projets portés par des jeunes lalbenquois ont été lauréats, un parcours à bosses pour VTT et un parcours fitness avec agrès. Ces derniers ont suggéré d'installer ces équipements proches du lieu concerné par le projet global.

En complément, la commune a délibéré dans sa séance du 3/12/2021 pour l'acceptation de la sollicitation de rétrocession du lotissement "Les Caselles du Pigeonnier", et l'achat d'une partie de la parcelle M2 qui vient compléter les acquisitions foncières déjà faites. Le transfert de propriété sera effectif prochainement.

Pour valoriser la parcelle qui fait un total de 6000 m2 au total, la commune envisage quelques aménagements d'espaces publics : jeux pour enfants, bancs et végétalisation (plantation d'arbres et de haies). Cet aménagement sera ajouté au précédent car il s'agit d'aménagements d'espaces publics à l'intérieur du bourg.

Géraldine MOLES demande des précisions sur la création du city stade. Kévin DELON détaille le projet pour plus de clarté.

Elle demande pourquoi l'aménagement d'une aire de jeux se fait au pigeonnier et pas un complément sur la place du mercadiol.

Kévin DELON détaille le poste terrassement et cheminements piétons autour du pigeonnier. Il indique que les jeux prennent de la place et cela peut être gênant sur l'espace du mercadiol lors d'organisation de manifestations.

Il indique que nous avons rencontré en mairie, un technicien qui gère l'enveloppe de l'ANS (agence nationale du sport) pour le compte du département. Avec la préparation des jeux olympiques de 2024, une enveloppe élargie va être mise à disposition pour financer plus de projets sportifs.

Stéphane DOLO demande s'il serait possible de solliciter du financement pour les terrains du stade à Guiraudou. Ce ne sera plus possible pour les terrains car les travaux ont été faits mais cela peut s'envisager sur la construction du bâtiment vestiaires-sanitaires-club house, à étudier.

Madame le Maire propose le projet de plan de financement pour cette opération comme suit : <u>Montant de l'enveloppe du projet</u> : 130 000 € HT (travaux, équipements et honoraires, études), soit 156 000 € TTC.

Subvention ETAT au titre de la DETR (40 % de l'ensemble) : 5.	2 000 €	
Subvention ETAT au titre de l'ANS (40 %):		
sur les équipements sportifs et loisirs 4	1 040 €	
Subvention REGION (25%):	6 850 €	
sur la partie : aménagements des espaces du pigeonnier		
Total des financements extérieurs : 9	9 890 €	
Fonds libres de la commune y compris emprunt et TVA:	6 110 €	
Total de l'opération « aménagements d'espaces publics et de loisirs : 156 000 € TTC.		

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les financements correspondants pour envisager la réalisation de ces équipements et aménagements structurants.

*St Hilaire : rénovation logement communal et salle des fêtes :

En séance du conseil municipal du 7 mai 2021, l'assemblée avait délibéré sur un premier plan de financement pour cette même opération. Le dossier DETR n'avait pas été retenu.

Compte tenu du financement déjà mobilisé, je vous propose de solliciter de nouveau la DETR sur cette opération.

L'opération a été retravaillée dans son ensemble, nous avons fait passer le 19/11, Nicolas DA RE du Département avec une thermicienne de Quercy Energies pour visiter les lieux (logement et salle des fêtes) et établir une étude thermique et les conseils en matière de travaux.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 60 000 € HT (travaux et honoraires), soit 72 000 € TTC.

Kévin DELON indique qu'après l'instruction du dossier à la DETR, il sera possible d'obtenir une majoration de 10 % si la rénovation énergétique et thermique est efficace.

Catherine REBIERE demande à quel moment les travaux pourront commencer. Kévin DELON indique que dès le retour de l'instruction de la DETR, les travaux pourront démarrer. Les travaux de peinture effectués par les agents municipaux vont commencer.

Le plan de financement peut s'établir ainsi :

Subvention ETAT au titre de la DETR (30%):	18 000 €
Subvention DEPARTEMENT acquise (logement):	6 000 €
Subvention DEPARTEMENT (rénovation salle : 20 000 €) : 20% :	4 000 €
Subvention REGION acquise (logement):	8 000 €
Subvention REGION acquise (salle des fêtes) :	<u>4 782 €</u>
Total du financement extérieur :	40 782 €
Fonds libres et/ou emprunt y compris la TVA :	31 218 €
Total de l'opération de travaux :	72 000 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les financements correspondants.

*Aménagement terrain St Hilaire en parking et place :

Au conseil municipal du 4/09/2020, il a été fait l'acquisition d'un terrain en face de la salle des fêtes de ST HILAIRE. L'aménagement de ce terrain fait l'objet d'un travail important de co-construction avec les habitants du hameau. Il est prévu en plus d'un parking, de créer un véritable espace public pour le hameau de Saint-Hilaire avec notamment des espaces de détente, de jeux (jeux pour enfants et pétanque), jardin, bancs, table de pique-nique. Diverses animations pourront s'y dérouler notamment grâce à la grange qui servira de buvette occasionnelle ou de salle de réunion.

La commune a pris attache auprès du CAUE du Lot pour finaliser les principes d'aménagement et de réalisation. Mathieu LARRIBE, directeur du CAUE du Lot a ainsi participé à une réunion de travail du groupe projet, il a pu apporter son expertise aux esquisses réalisées jusqu'à ce jour.

Stéphane DOLO demande si la maisonnette à restaurer sera ouverte?

Kévin DELON indique que cette maisonnette sera dans un premier temps mise hors d'eau, hors d'air.

Stéphane DOLO demande s'il sera prévu d'y installer des toilettes.

Kévin DELON indique que ce point a été étudié mais il faudrait installer une nouvelle fosse sceptique car il y a un déficit de pente. Il sera peut-être installé des toilettes sèches sur l'espace à aménager.

Le plan de financement proposé s'élève à un montant prévisionnel de 87 000 € HT (travaux : 80 000 € et honoraires compris : 7 000 €) soit 104 400 € TTC.

Subvention ETAT au titre de la DETR (30%) pour un montant de	26 100 €,
Subvention DEPARTEMENT soit 20 %:	17 400 €
Subvention REGION pour les aménagements publics (20%) :	<u>17 400 €</u>
Total du financement extérieur :	60 900 €

Fonds libres et/ou emprunt y compris la TVA : 43 500 €, Total de l'opération de travaux : 104 400 € TTC

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de plan de financement comme présentée ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les financements correspondants.

<u>4 – Modifications des effectifs</u>

Service administratif:

-Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 17/01/2022 pour effectuer une période de tuilage avec l'agent avant son départ pour mutation le 15/02/2022.

Propositions d'avancement de grade pour 2022 :

- -création d'un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1/02/2022,
- -création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour 33 h/semaine à compter du 01/03/2022,
- -création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 12h/semaine à compter du 01/03/2022,
- -création d'un poste d'adjoint principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 09/03/2022.

Ces avancements de grade seront possibles après validation des lignes directrices de gestion pour les 6 ans à venir.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les créations de postes présentées ci-dessus et autorise le Maire à prendre le contrat et/ou l'arrêté correspondant.

5 – Sifa : demande adhésion

Le service intercommunal de la fourrière animale (SIFA) a délibéré lors du comité syndical le 29/11/2021, pour l'adhésion de la commune de Cenevières.

Jacques MARZIN indique que toutes les communes ne pourront pas toutes adhérer à cause du nombre et de l'éloignement par rapport à la fourrière animale. Il sera question à l'avenir de réduire les prochaines sollicitations d'adhésions.

Après examen et délibération, l'assemblée émet un avis favorable pour l'adhésion de Cenevières.

6 - Périscolaire: convention animation

Pour compléter l'équipe d'animation sur le temps périscolaire du midi, nous avons la possibilité de passer une convention de prestations de services avec un organisme ou une association extérieure. Une proposition est faite avec une animation sur la langue des signes un jour/semaine avec deux groupes sur deux temps de ¾ d'heure sur la pause méridienne, 12h15 à 13 h et13 h 05 à 13 h 50, à raison de 30 €/la séance.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention et toute convention à venir au niveau du périscolaire.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le projet de convention de partenariat pour les activités périscolaires avec toute association et/ou organisme selon les besoins et les possibilités budgétaires du service et autorise le maire à la ou les signer.

7 – Convention avec le syndicat des eaux du sud est du Lot (SESEL)

Pour rappel, Madame le Maire a pris la décision de valider les travaux d'assainissement à l'entreprise IMBERT sur le domaine privé de la commune pour le secteur de la piscine, l'ancien camping et la salle polyvalente pour un montant de 15 245.50 € HT soit 18 294.60 € TTC.

Ces travaux seront exécutés en même temps que ceux de la communauté de communes pour solutionner l'assainissement de la maison de santé. L'ensemble de ces travaux permettra de

régler plusieurs problèmes sur le réseau dans ce secteur sans que le SESEL ait besoin d'effectuer une extension du réseau collectif, lourd en procédure et coûteux.

Pour cela et pour compenser l'effort de la commune, le SESEL s'engage à participer à hauteur de 10 000 €. Une convention de participation au financement sera à prendre entre les deux collectivités.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la convention pour la participation aux travaux d'assainissement à hauteur de 10 000 € par le SESEL pour la commune et autorise le maire à signer la convention.

8 - Voirie : validation des voiries d'intérêt communautaire

Suite à la dernière séance et suite à mauvaise interprétation, l'assemblée est sollicitée de nouveau pour voter sur le projet de délibération de la communauté de communes et en conséquence sur la validation des listes de voiries proposées.

Madame le Maire informe l'assemblée de son entretien avec Monsieur ILBERT Alain, technicien de la voirie à la communauté de communes, et Charles LONJOU, adjoint à la voirie pour quelques éclaircissements.

Madame le Maire rappelle les critères définis par la communauté de communes.

Stéphane DOLO indique que l'analyse est faite et ensuite il faudra que chaque élu de chaque commune aille défendre sa voirie pour que les travaux soient programmés dans l'année.

L'état des routes sera fait chaque année par un élu et un agent.

Jacques MARZIN pense qu'il faudra être très attentif. Il y aura pour la préparation annuelle de la voirie, l'organisation d'une commission communautaire et d'une commission communale. Il sera important que la commission municipale s'organise avant celle de la communauté.

Sébastien NODARI indique qu'il ne sait pas pourquoi, on revote ce soir. Il a bien compris, le vote contre c'est pour envoyer un signal à l'intercommunalité, d'autres communes ont également voté non.

Il indique que la communauté de communes va prendre l'attache du SDAIL pour aider le technicien à la voirie, cela va générer des coûts supplémentaires.

Marie-Joëlle ROCHE indique que l'information aux communes par l'intercommunalité a été légère sur le sujet.

Myriam LEZOURET-CONQUET pense qu'il y a une erreur dans le tableau pour une voie.

Kévin DELON demande qui va entretenir cette voirie communautaire car jusqu'à présent les agents prenaient en charge le débroussaillage, et la communauté remboursait les heures effectuées pour cet entretien. Si cela est assuré par l'intercommunalité, les agents pourront se concentrer davantage sur la voirie communale.

Charles LONJOU indique que c'est la communauté de communes qui va entretenir les voies avec le curage des fossés, la pose de buse, l'élagage, le débroussaillage, etc...

Kévin DELON indique que s'il y a un problème sur une voirie d'intérêt communautaire, la commune contactera directement le service voirie de la communauté de communes.

Madame le Maire sollicite le vote sur le projet de délibération adressée par l'intercommunalité.

Après examen et délibération, l'assemblée n'approuve pas l'évolution de l'intérêt communautaire, tel que défini dans les tableaux ci-joints, pour la commune de LALBENQUE avec 12 votes CONTRE et seulement 4 votes POUR, et 3 ABSTENTIONS et confère à Madame le Maire, les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Kévin DELON indique que Guillaume BISMES souhaite préciser son vote. Il dit qu'il a très bien compris pourquoi on avait voté lors de la dernière séance, il maintient son vote pour. Il indique qu'il faut prioriser la voirie en fonction de la sécurité de nos concitoyens.

Kévin DELON s'abstient, il est d'accord sur les nouveaux critères établis, mais c'est le principe de décision qu'il ne lui convient pas. La communauté de communes et la validation ensuite par les communes.

9 – Questions diverses

Madame le Maire informe que l'acquisition de la maison FLAUJAC a été réalisée par l'EPF (établissement public foncier) par acte notarié le 28/12/2021 au prix de 130 000 €.

Nous avons l'usufruit donc nous pouvons y faire quelques travaux pour reloger Monsieur le curé car le presbytère est en état précaire.

Charles LONJOU animera une réunion de la commission voirie le samedi 29/01/2022 de 9 h à 12 h.

Catherine REBIERE demande à quel moment la salle du mercadiol sera libérée.

Madame le Maire indique que la réception des travaux a été réalisée ce jour et dans quelques jours la salle du mercadiol sera de nouveau disponible.

Stéphane DOLO demande si lors des élections présidentielles et législatives, les salles des fêtes vont pouvoir entre les deux tours être disponibles pour les associations.

Madame le Maire indique que tout sera organisé au mieux pour éviter au maximum les désagréments.

Madame le Maire en profite pour indiquer aux élu(es) les prochaines dates des élections : 10 et 24 avril 2022 et 12 et 19 juin 2022. Elles souhaitent que chaque élu prenne en compte ces dates pour être présents pour tenir les bureaux de vote.

Sébastien NODARI souhaite revenir sur la remarque de Stéphane DOLO sur l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement. Il indique qu'en janvier 2019, le conseil municipal a crée une taxe à $1\,500\,\,$ pour la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif). Depuis que le SESEL a pris la compétence au 01/01/2020, le comité syndical a fait diminuer cette taxe de $1\,500\,\,$ à $1\,000\,\,$ Tout cela pour indiquer à Stéphane DOLO que des choix et des augmentations avaient déjà été votées par le passé. Pour cet exemple, on était passé de $0\,$ è à $1\,500\,\,$.

Madame le Maire propose une nouvelle activité, à savoir qu'à tour de rôle, l'activité d'une commission soit présentée. Elle laisse la parole à Myriam LEZOURET-CONQUET pour la commission écologie – environnement - biodiversité.

Plus aucune question à l'ordre du jour et la séance est levée à 22 h50.

A LALBENQUE, le 20 janvier 2022,

Le Maire, *Signé*Liliane LUGOL.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité à la séance du conseil municipal du 4 février 2022.